

L'AMF veut mieux préparer les élus face aux risques

Au coeur de l'été, l'Association a créé un groupe de travail qui présentera un plan d'accompagnement des élus à la prévention des risques et à la gestion de crise lors du prochain Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité (21 au 24 novembre).

L'été 2022 a été rude pour les maires confrontés aux diverses catastrophes naturelles (incendies, orages violents, sécheresse, grêle). D'autres édiles subissent encore des événements des années précédentes. Tous se retrouvent sur un point : l'isolement, quand il s'agit de gérer une crise et ses conséquences.

C'est bien pour les accompagner dans ces moments difficiles que l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a créé le 21 juillet, sur proposition de son président David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes), un groupe de travail dédié aux risques majeurs (catastrophe naturelle, accident technologique, terrorisme...). Co-présidé par Sébastien Leroy, maire de Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes) et Eric Menassi, maire de Trèbes (Aude), cette instance mène une réflexion sur les moyens d'accompagner au mieux les élus confrontés à ces situations.



Adobestock

Les systèmes d'alerte, tels FR-ALERT, restent méconnus des élus et de la population.

Attentes des maires

Cette première réunion du 21 juillet a permis d'effectuer un premier sondage (qui est en train d'être approfondi) auprès des maires sur leurs besoins et leurs attentes. Ceux-ci estiment primordial de sensibiliser davantage les élus aux risques encourus dans leur commune, ainsi qu' à leurs obligations. Cela passe par le renforcement de leur formation.

L'autre grande problématique soulevée concerne les ressources financières des communes et des EPCI. Aujourd'hui corrélées au nombre d'habitants, elles sont déconnectées de la superficie, de la nature des terrains, et de ce qui se trouve sur le territoire communal ou intercommunal. Une commune sans moyen peut donc se trouver confrontée à un risque majeur important. «Par exemple, un village de quelques dizaines d'habitants peut s'étendre sur des centaines d'hectares de forêt, ce qui génère un niveau de dépenses de défense contre l'incendie très élevé, sans rapport avec ses capacités financières. Le même raisonnement s'applique à la gestion des digues, à l'érosion du littoral etc... », ont fait remarquer les maires au groupe de travail de l'AMF.

Les réglementations contradictoires rajoutent de la difficulté. Les textes peuvent freiner pendant des années, voire bloquer totalement, le volet prévention de la gestion des risques, assurent les maires qui dénoncent les textes sur la prévention des inondations et la loi SRU. Le groupe de travail pourra faire des propositions concrètes, en lien avec le comité législatif de l'AMF, d'évolutions législatives et/ou réglementaires, assure l'Association.

Un effort devrait être aussi fait sur la communication auprès des maires. Ces derniers regrettent que les informations concernant leur territoire ne leur arrivent bien souvent qu'au compte-goutte... lorsqu'ils les obtiennent. Lors des incendies en Gironde, un des maires des communes évacuées a appris l'ordre d'évacuer... par une commune voisine, sans information officielle de la préfecture, a-t-il été indiqué lors de cette première réunion du groupe de travail. Les maires sont rarement invités dans les cellules de crise. La communication auprès des habitants pour éviter toute panique n'en est que plus compliquée. Les systèmes d'alerte restent méconnus.

L'après-crise tout aussi compliquée

Après la crise et «l'effervescence médiatique », les maires continuent d'être confrontés à de multiples difficultés. Ils doivent souvent faire face à des assurances récalcitrantes à reconnaître certains phénomènes, comme celui du retrait-gonflement des argiles. Ils bataillent également pour obtenir des indemnisations. Certaines communes seraient même confrontées à des ruptures ou à des défauts d'assurance après la crise.

Le maire doit aussi gérer le retour des habitants, parfois non autorisé, avec leurs conséquences psycho-traumatiques. La reconstruction prend énormément de temps. Et toute catastrophe oblige à repenser les problématiques d'aménagement, d'urbanisme, etc.

Le groupe de travail risques doit proposer des actions, basées «sur le principe de subsidiarité et opérationnelle : une assistance juridique couplée à de la mobilisation technique pour apporter aux élus le soutien nécessaire à l'exercice de leurs missions », selon l'objectif fixé par David Lisnard. Cette feuille de route doit être présentée lors du prochain Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité (21 au 24 novembre).

A lire aussi:

- [Risques industriels. Les élus demandent plus de moyens et de concertation](#)
- [Tester le plan communal de sauvegarde](#)
- [Risques : élaborer un plan communal de sauvegarde](#)
- [Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde](#)
- [Le maire et la prévention des inondations](#)